

**Arrêté n° 2020-DJSCS-144 du 25 février 2020 portant modification de l'arrêté du 28 février 2018 portant sur la nomination des membres de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de Mayotte**

**Vu** le code de l'action sociale et des familles (CASF) notamment les articles L146-9, L241-5 et R241-24 ;

**Vu** le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, en qualité de préfet Mayotte, délégué du Gouvernement ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2019 portant nomination de M. Jérôme MILLET, sous-préfet, chargé de mission auprès du préfet de Mayotte ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 1054/SGA/2019 du 17 décembre 2019 portant délégation de signature à M. Jérôme MILLET, sous-préfet, secrétaire général adjoint de la préfecture de Mayotte ;

**Vu** la **délibération** n° 2059/2015/CG en date du 02 avril 2015 nommant M. IBRAHIM RAMADANI Soibahadine, Président du Conseil Départemental de Mayotte.

**Vu** la **convention** constitutive modifiée du groupement d'intérêt public « Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH976) » du 21 juin 2016 ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture de Mayotte, du président du conseil départemental et des chefs de services de l'Etat concernés ;

**ARRETENT CONJOINTEMENT**

**Article 1<sup>er</sup>** :

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté conjoint du 28 février 2018 relatif à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées est modifié comme suit :

<b>1°) Au titre des quatre représentants du département désignés par le président du conseil départemental : une modification est portée en ce qui concerne</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Aynoudine SALIME, Conseiller départemental	M. Ben Younoussa Ali ISSOUF, Directeur DPAPH <b>Mme Amina IDAROSSI, DPAPH</b> <b>Mme Allaouia ABDOURAZAKOU, Evaluation de l'Autonomie</b>

M. Mohamed SIDI Conseiller départemental	M. Darkaoui DAOUDA, Directeur des Prestations Sociales (DPS) <b>Mme Wardat ANGATAHI, DPS</b> <b>Mme Moinamaoulida HOUMADI, DPS</b>
Mme Bichara Bouhari PAYET Conseillère départementale	<b>M. Abdallah ABDOU, Directeur de la Protection de l'Enfance (DPE)</b>
M. Issa Soulaïmana MHIDI Conseiller départemental	Mme Dhoimrati M'TRENGOUENI, Cheffe de service <b>Mme Siti Fazati ADABE (APA PCH)</b> <b>Mme Bounati AHAMADI (DRH Pôle des Solidarités)</b>

**4°) Deux représentants des organisations syndicales proposés par le Directeur des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, d'une part, parmi les personnes présentées par les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives, d'autres part, parmi les personnes présentées par les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires les plus représentatives**

Titulaire	Suppléant
<b>Mme Nazra SELEMANI (MEDEF)</b>	Mme Oissilati MAGOMA (CPME)
<b>Mme Couraïchia MOINDZE (CFDT)</b>	<b>Mme Sitirati GUE (CFDT)</b>

**6°) Au titre des sept membres proposés par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale parmi les personnes présentées par les associations de personnes handicapées et de leurs familles : une modification est portée en ce qui concerne**

Titulaires	Suppléants
<b>M. Maoulana OILI (UDAF)</b>	<b>Mme Charlotte Chaput (UDAF)</b> <b>M. Mohamadi DJOUMOI (UDAF)</b>
<b>Mme Hatouifaty BACARY (ADAPEI)</b>	<b>Mme Houdhayati MOGNEMALI (ADAPEI)</b>
<b>Mme Djamila MIKIDADI (ADAFM)</b>	<b>M. Nassur AMBDI – Mme Anrifia SAIDINA (ADAFM)</b>
<b>M. Laïdine CHAMASSI (ADSM)</b>	<b>Mme Razafina OILI – M. Bacar SOULAÏMANA (ADSM)</b>
M. Anthoumani ALI (APEAHDM)	Mme Rita ALI HOUMADI (APEAHDM)
M. Ynoussa HAMADA (APEAHDM)	Mme Fatima ALI TOUMANI (APEAHDM)
<b>M. Djadir FOUNDI (Salama Salimine)</b>	<b>M. Ankidine Ben CHIFFAY (Salama Salimine)</b> <b>Mme Fardati DJAMALI (Salama Salimine)</b>

**8°) Au titre des deux représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées, dont un sur proposition du directeur de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et un sur proposition du président du conseil départemental : une modification est portée en ce qui concerne**

<b>Sur proposition du directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale</b>	
Titulaire	Suppléant
<b>M. Dahalani M'HOUMADI (Mlezi Maore)</b>	Mme Sandrine GILLET (Mlezi Maore) <b>M. Mouhamadi ASSANI (Mlezi Maore)</b>
<b>Sur proposition du président du Conseil départemental</b>	
Titulaire	Suppléante
<b>Mme Sara RAKOTOARIMALALA (Fahamou Maecha)</b>	<b>M. Boina Said SAINDOU (Fahamou Maecha)</b> <b>Mme Hadidja MINIHADJI (Fahamou Maecha)</b>

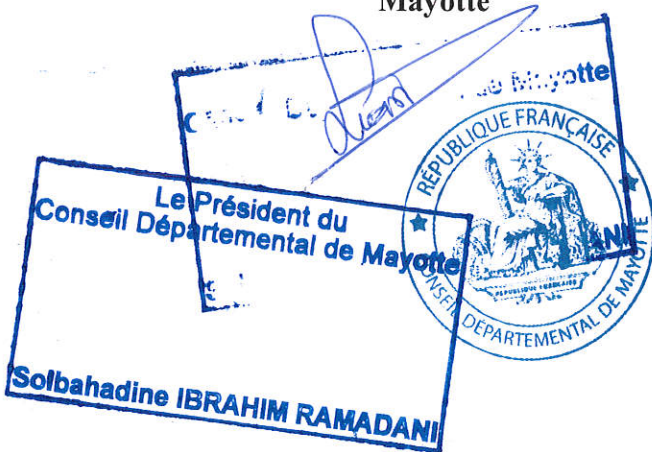
**Article 2 :**

Les autres articles restent inchangés.

**Article 8 :**

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur général des services du conseil départemental, le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, le directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, le vice-recteur, le directeur de l'agence régionale de santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte ainsi qu'au recueil des actes administratifs du conseil départemental de Mayotte.

**Le Président du conseil départemental de  
Mayotte**



**Le Préfet de Mayotte  
délégué du Gouvernement**

  
Le Préfet de Mayotte  
Pour le Préfet et par délégation  
le Secrétaire général adjoint  
Jérôme MILLET